



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

MEMOIRE DE
L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC
(AEMQ)

OCTOBRE 2014

COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

MEMOIRE DE

L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIERE DU QUEBEC (AEMQ)

OCTOBRE 2014

§§§

I. INTRODUCTION ET SOMMAIRE

1.1 INTRODUCTION

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire remercier la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de lui accorder cette occasion de faire part de ses positions relativement aux enjeux de la filière uranifère au Québec.

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle qui représente les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière. L'Association fut fondée en 1975 par la volonté des artisans du secteur de l'exploration (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs et directeurs d'exploration) d'accroître la portée de nos activités et d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

L'AEMQ regroupe plus de 2400 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et près de 340 membres corporatifs (sociétés juniors et majeures d'exploration minière, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.).

1.2 SOMMAIRE

Il est de la responsabilité première de l'AEMQ de défendre l'intérêt de ses membres et du secteur dans lequel nous œuvrons afin de contribuer au développement durable de nos ressources minérales.

Notre principal objectif est de contribuer à l'amélioration de l'ensemble du cadre réglementaire et législatif qui gouverne nos activités afin qu'il soit plus adapté à la réalité économique de notre secteur.

L'Association souscrit aux objectifs du Gouvernement du Québec de vouloir accroître l'efficacité, l'équité et de la compétitivité de l'État ainsi que du fonctionnement efficace du secteur minier québécois, tout en assurant le financement des services publics et la réduction de l'ensemble de ses dépenses.

L'AEMQ souhaite également collaborer à toute réflexion portant sur les lois et règlements qui saura favoriser le développement de nos sociétés d'exploration et qui permettra de mieux soutenir notre secteur et sa contribution à la croissance économique du Québec.

L'AEMQ demeure par contre inquiète du niveau élevé de dispositions discrétionnaires et arbitraires que nous retrouvons dans notre cadre juridique et réglementaire. L'Association croit que ces dispositions risquent de compromettre l'efficacité de toute réforme de la compétitivité du Québec sur le plan du développement de ses ressources naturelles et plus particulièrement de la viabilité économique du secteur de l'exploration minérale.

§§§

II. CADRE GENERAL DE NOS POSITIONS

2.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

L'AEMQ a pour objectif de défendre l'intérêt de ses membres et de contribuer au développement responsable des ressources minérales du Québec. Pour atteindre cet objectif, l'AEMQ poursuit un ensemble de principes afin de guider ses orientations, ses positions et ses initiatives. Notre analyse de l'environnement d'affaires de l'exploration au Québec est guidée par l'établissement d'un tel cadre de principes :

- *L'AEMQ est d'avis que l'État doit, tout en continuant d'assumer une responsabilité prépondérante dans la gestion de nos ressources naturelles, de nos terres publiques et plus particulièrement de nos ressources minérales, s'assurer de toujours favoriser la mise en place de conditions propices au développement responsable de ses ressources, et ce, afin de générer le maximum de richesses pour les citoyens et les opérateurs qui assument les risques de ce développement.*
- *Le secteur minier québécois, particulièrement son exploration minérale, doit continuer de jouer un rôle structurant dans l'économie locale et régionale.*
- *L'Association est d'avis que les activités de la filière minérale québécoise doivent être guidées par les principes fondamentaux du développement durable et responsable.*
- *Nous croyons que toutes les modifications législatives et réglementaires doivent se faire et s'appliquer de manière stable sur l'ensemble du territoire du Québec.*
- *Nous sommes d'avis que les interventions de l'État doivent toujours être faites dans le respect des droits acquis.*
- *L'Association croit qu'il est du devoir de l'État de mettre en place un cadre juridique et réglementaire efficace et compétitif pour la filière minérale du Québec et qu'il est nécessaire que soient établies des mesures qui favoriseront le développement responsable de nos ressources minérales.*

2.2 FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

L'AEMQ souhaite illustrer dans cette section les phases et cycles de temps impartis au développement d'un projet de mise en valeur d'un gisement. Les textes et graphiques sont tirés et adaptés de l'étude « *Les redevances minières au Québec*, Secor, KPMG et FMC. 2012 ».

2.2.1 LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MINIER

L'industrie minière se présente sous la forme d'une série de projets d'investissement échelonnés selon les phases de développement d'une mine. Ce chapitre présente les modèles analytiques que les sociétés minières utilisent pour déterminer s'il y a lieu ou non d'investir dans un projet minier et ses différentes étapes. Il permet, par la suite, de comprendre le rôle que jouent les redevances dans ce cadre décisionnel.

On peut décomposer un projet minier en six différentes phases principales de réalisation :

- Identification d'un territoire propice à la découverte de zones minéralisées économiquement viables ;
- L'exploration de ce territoire dans l'éventualité de la découverte d'un gisement ayant une valeur économique ;
- L'évaluation du gisement minier et la conduite des études de faisabilité qui permettront de poursuivre la recherche de financement nécessaire au développement de projet ;
- Le « développement » de la mine, soit la construction du complexe d'exploitation et des infrastructures afférentes ;
- La période de production, qui inclut souvent de nouveaux investissements afin d'augmenter la production ou de prolonger la durée de vie de la mine ;
- La réhabilitation ou restauration du site à la suite de sa fermeture (étape non incluse dans la figure suivante).

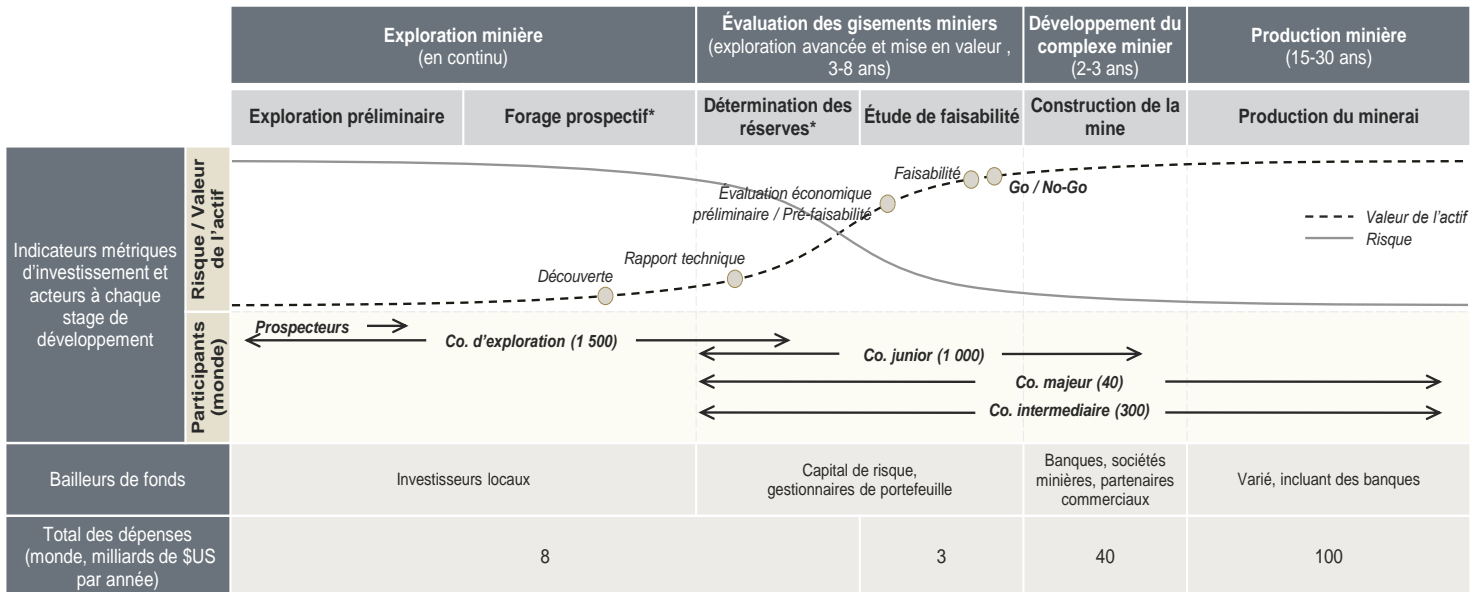
Chacune de ces phases diverge par sa durée, les montants investis et les risques qui y sont associés.

2.2.2 LA PHASE D'EXPLORATION

La phase d'exploration est la plus risquée de l'activité minière. À cette phase du développement, nous retrouvons davantage de sociétés d'exploration qui dominent ce segment d'activités par leur nombre. Les deux premières étapes menant à la découverte de gisements exploitables et à leur caractérisation.

Il s'agit de phases où les investissements, bien que relativement modestes en comparaison avec ceux requis pour construire un complexe minier, sont hautement risqués. Ces entreprises d'exploration se financent essentiellement sur le marché boursier, où leurs titres sont considérés comme de nature spéculative, ou en établissant des ententes de participation avec des sociétés minières de taille plus importante.

FIGURE 1 : DESCRIPTION DES PRINCIPALES PHASES D'UN PROJET MINIER (2011)



* *Approximativement 1/150 à 1/1000 des évaluations de gisements atteindront l'étape de construction. Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR*
Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR

Au Québec, les sociétés d'exploration ont représenté entre 2005 et 2013(e) près de 68% des dépenses en exploration et en évaluation de gisements. Les sociétés minières intégrées ont investi le 32% résiduel, bien qu'une partie importante de ce montant fût également dépensée dans le cadre d'ententes avec des sociétés d'exploration.

Le financement de ces activités se fait selon un mode similaire à celui du capital de risque, à la différence que les fonds sont généralement levés sur des bourses spécialisées tel le *TSX Venture*. Rappelons que les activités d'exploration demeurent toujours des initiatives financièrement très risquées. Il faudra découvrir pas moins de 5000 indices minéraux pour trouver un projet qui présente des signes de viabilité et un potentiel de succès économique. Cette pratique exige, sur une base continue, des niveaux élevés d'investissement.

Le principal risque associé à cette première phase est la faible probabilité de découverte d'un gisement qui pourra, par la suite, être transformé en mine. Par contre, grâce à des décennies d'efforts, nous avons pu observer au cours des dernières années, l'émergence de PME d'exploration se transformant en sociétés intermédiaires d'exploitation, telles que Osisko, Aurizon, Consolidated Thompson et bien d'autres.

2.2.3 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

L'industrie minière au Québec représente plus de 50 000 emplois parmi les mieux rémunérés de notre société. Le salaire moyen du secteur est supérieur, de plus de 40%, au salaire moyen du Québec. L'industrie minière contribue tous les ans, pour plus de 7 milliards \$ au produit intérieur brut (PIB) du Québec et exporte annuellement pour plus de 8 milliards de dollars, contribuant positivement à notre balance commerciale.

L'impact du cycle baissier des prix mondiaux des métaux aura eu un effet dramatique sur la rentabilité de l'industrie qui n'a pu verser dans le cycle fiscal 2013-2014 que 38 millions \$ en redevances à l'État québécois. Ce contexte de crise exerce également un effet négatif sur ce que l'industrie verse aux différents paliers de gouvernement qui s'élevait jusqu'à tout récemment à plus d'un (1) milliard \$ par année. Les dépenses de l'industrie dans les communautés locales et régionales furent également réduites et n'atteindront pas le (1) milliard \$ d'investissements que nous avons connus au cours des dernières années.

L'exploration minière, fer de lance de l'industrie, est présente au Québec depuis le début de son histoire. Par ailleurs, l'industrie s'est développée principalement au cours du dernier siècle pour créer, une filière proprement québécoise qui fournit aujourd'hui 3000 emplois de qualité dans une multitude de corps de métier différents.

L'exploration minière est, pour l'ensemble du secteur minier, ce que sont la recherche et le développement (R&D) pour nos entreprises manufacturières.

Sans exploration, il ne peut y avoir de développement d'une filière minière québécoise.

En 2011, un peu moins de 300 entreprises d'exploration avaient investi 834 millions \$ en travaux de recherche et de mise en valeur sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce montant était de 621 millions \$ en 2012, mais a chuté à un peu plus de 300\$ millions en 2013.

Le tableau suivant illustre la part du Québec au sein des investissements canadiens. On constate que malheureusement, le Québec affiche un net recul comparativement au total canadien au cours des 2 dernières années, et ce, sur l'ensemble des investissements en exploration et en mise en valeur pour la période 2001-2013.

Investissements en exploration et en mise en valeur au Québec et au Canada					
Années	M\$ courants		M\$ de 2012		Poids relatif du Québec
	Québec	Canada	Québec	Canada	
2001	103 \$	513 \$	128 \$	638 \$	20,1 %
2002	111 \$	573 \$	135 \$	698 \$	19,4 %
2003	134 \$	687 \$	159 \$	813 \$	19,5 %
2004	227 \$	1 178 \$	264 \$	1 369 \$	19,3 %
2005	205 \$	1 305 \$	233 \$	1 484 \$	15,7 %
2006	295 \$	1 912 \$	329 \$	2 132 \$	15,4 %
2007	476 \$	2 831 \$	520 \$	3 090 \$	16,8 %
2008	526 \$	3 280 \$	561 \$	3 498 \$	16,0 %
2009	379 \$	1 944 \$	404 \$	2 068 \$	19,5 %
2010	512 \$	2 772 \$	534 \$	2 896 \$	18,5 %
2011	834 \$	4 227 \$	846 \$	4 291 \$	19,7 %
2012	621 \$	3 875 \$	621 \$	3 875 \$	16,0 %
2013p	328 \$	2 312 \$	325 \$	2 291 \$	14,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec et Ressources naturelles Canada. p : les données pour 2013 sont préliminaires

En parallèle de ces données, les travaux d'exploration continuent de représenter un apport important à l'acquisition de données et font largement partie du patrimoine géo-scientifique des générations futures. En plus de l'or, du fer et des métaux de base, nos travaux de recherche et développements nous permettent d'explorer, de comprendre et de connaître le sous-sol québécois en vue d'y découvrir du lithium, des éléments des terres rares, du diamant, du graphite, etc.

Le secteur minier compte plus de 3800 fournisseurs et équipementiers, dont plus de 1800 petites et moyennes entreprises situées dans la région de Montréal ainsi que 250 localisées dans la région de Québec. Ces PME exportent annuellement, à leur tour, plus de 200 millions \$ en produits et services et font rayonner une expertise qui est reconnue à travers le monde.

L'Association rappelle qu'en plus de soutenir économiquement plusieurs de nos régions-ressources (l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, entre autres), nos sociétés minières versent près de 30% de toute la masse salariale des citoyens habitant les dizaines de municipalités locales et régionales où nous retrouvons ces activités minières. De plus, nos plus grandes sociétés minières supportent financièrement plus de 1000 organismes non gouvernementaux de la société civile voués au développement socio-économique des collectivités où ces dernières évoluent.

L'industrie soutient également plus de six consortiums et chaires de recherche universitaire impliquant notamment l'INRS, l'IRME, l'École Polytechnique, les universités Laval, McGill et plusieurs constituantes de l'Université du Québec, notamment celles de Montréal, de Trois-Rivières, de Chicoutimi et d'Abitibi-Témiscamingue.

Nos géologues, géophysiciens, chimistes, ingénieurs et prospecteurs professionnels examinent continuellement le sol québécois pour y déceler des indices pouvant conduire à la découverte d'une ressource minérale de qualité suffisante pour soutenir une future activité industrielle d'exploitation. L'encadrement de nos pratiques est continuellement en évolution, comme en témoigne notamment notre projet de certification des pratiques en exploration minière, qui se base sur les principes du développement durable.

§§§

III. LES ENJEUX DE LA FILIERE URANIFERE AU QUEBEC ET LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

L'Association a contribué à la phase de questionnement et d'information organisée par le BAPE, avec les deux présentations de Monsieur Jean-Marc Lulin, Ph.D., géologue, présentées les 9 et 19 septembre 2014. Considérant la qualité de réflexion scientifique et la pertinence de ces présentations, nous mettrons maintenant l'accent sur quelques considérations qui n'ont pas été traitées dans les présentations de Monsieur Lulin (jointes en annexe).

3.1 La compétence de la Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire (CCSN) et l'encadrement québécois

Monsieur Lulin a abordé, dans la conclusion de sa présentation du 19 septembre dernier, la portée de l'encadrement de la Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire (CCSN) dans le contexte de la revue générique de la filière uranifère par la commission du BAPE.

Rappelons que l'industrie canadienne de l'uranium est encadrée par un organisme faisant autorité à l'échelle mondiale en matière de sécurité nucléaire, en particulier pour préserver la santé des citoyens et de leur environnement. Le défi que le BAPE semble s'être donné, peut-être de remettre Remet en cause cette autorité à partir des interrogations du grand public sur l'habilité de la CCSN à exercer son mandat?

Il est évident que cette démonstration n'a été faite par aucune contribution dans le cadre de cette commission.

Par ailleurs, il n'y a aucune démonstration du laxisme au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans l'encadrement du secteur uranifère au Québec.

Rappelons aussi, qu'actuellement le secteur uranifère au Québec ne concerne que le secteur de l'exploration puisqu'il n'existe aucune mine d'uranium en activité sur le territoire québécois.

Le programme des présentations et les questions posées par la commission semblent aussi largement déborder du mandat initial, soit d'examiner les enjeux de la filière uranifère. De nombreuses interventions et questions de la part des membres de la Commission concernent la filière minérale québécoise dans son ensemble.

La neutralité même de l'exercice pourrait être mise en doute lorsqu'on porte attention aux propos du président de la commission, monsieur Louis-Gilles Francoeur, qui déclarait sur les ondes de la radio de Radio-Canada, dans sa chronique régulière à l'émission de *L'Après-midi porte conseil* le 11 mai 2011, que « *les mines sont l'industrie la plus polluante de toutes* ».

Il déplorait aussi que le BAPE n'ait pas de juridiction dans le nord du Québec et remettait en doute le Comité d'examen (COMEX) qui analyse l'étude d'impact de tout projet situé dans le territoire régi par la CBJNQ et situé au sud du 55^e parallèle.

3.2 Le BAPE et les évaluations économiques des projets

Notre industrie est présentement aux prises avec une baisse marquée du prix des métaux, une hausse des coûts d'opération et une lourdeur sans cesse croissante de la réglementation. Elle continue à affronter une crise des capitaux qui affecte son essor.

L'accès à ces capitaux repose sur de nombreux facteurs dont, la clarté du processus réglementaire et surtout, la confiance que les marchés doivent avoir envers tout gouvernement quant au respect des règles préalablement établies.

Le récent dépôt du rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le projet d'une mine d'apatite à Sept-Îles⁽¹⁾ laisse plusieurs observateurs inquiets sur la capacité actuelle du Québec d'accueillir les investissements requis pour assurer la croissance et le développement de nos régions ressources et ce, au bénéfice de tous les citoyens.

Rappelons que ce projet est issu d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la société norvégienne Yara International ASA, une société agro-industrielle qui émergea de Norks Hydro, un joueur mondial dans l'industrie des fertilisants depuis 100 ans et qui connaît particulièrement bien la région. Norks Hydro est un actionnaire majeur de la plus importante aluminerie au monde, Aluminerie Alouette, établie à Pointe Noire depuis 1989. Mine Arnaud envisage d'investir 750 millions\$ et créera 330 emplois permanents et 425 emplois indirects. La construction de la mine va donner de l'emploi à près de jusqu'à 1000 travailleurs dont la vaste majorité viendra de la région.

Que nous ayons un dialogue continu sur les préoccupations légitimes des citoyens et qu'un projet cherche à rassembler des appuis d'envergure dans sa région d'implantation sont des actions qui vont de soi. D'ailleurs, l'Association se fait un ardent défenseur du développement responsable de nos ressources et du respect des principes du développement durable, soit l'équilibre entre le progrès social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Le rapport public du BAPE sur le projet de la mine Arnaud est malheureusement une illustration de ce que le Québec ne doit pas faire. Un rapport, dit d'enquête, de cette nature qui accorde à peine une demi-douzaine de pages sur 200 de « réflexion économique » ne peut pas vraiment se prévaloir du terme « économique ». Il est tout à fait étonnant que le BAPE ait cherché ici à se substituer à un promoteur pour évaluer la rentabilité d'un projet et ce, à partir d'audiences publiques.

De la même façon, le BAPE générique sur l'uranium ne peut pas se baser sur un argumentaire spéculatif sur le prix actuel ou futur de la livre d'uranium pour conclure qu'il s'agit d'une filière non rentable. Pour preuve, il y a actuellement de l'exploration, du développement ou de la production pour l'uranium dans plus de 100 juridictions à l'échelle mondiale. L'argument environnemental ne peut pas servir d'argument « générique » pour s'opposer à la filière, sans connaître la nature spécifique des projets qui seront soumis à une éventuelle évaluation et le cadre réglementaire extrêmement contraignant qui s'appliquera à chaque projet.

3.3 Le BAPE et l'acceptabilité sociale des projets

Les constats que nous tirons sur de récents dossiers de développement de nos ressources minérales tels que le projet d'exploration uranifère des monts Otish, le projet Matamec d'exploitation de terres rares et le projet Arnaud, indiquent que le Québec glisse vers un modèle de développement économique non plus fondé sur des faits mesurables et vérifiables, mais sur des sommations d'opinions et d'anecdotes reflétant davantage l'émotion et des croyances infondées.

Vouloir arbitrer des investissements de centaines de millions de dollars et la création de milliers d'emplois avec des thèses sociologiques sur l'acceptabilité sociale relève d'une naïveté académique à la limite de l'irresponsabilité. Ces thèses ne sont malheureusement jamais soumises au test de la réalité dans une société interdépendante et concurrentielle au plan économique.

Notons que la présente commission a choisi de tenir des audiences surtout dans des villes où l'opposition au secteur minier (particulièrement la filière uranifère) est déjà fortement présente. En faisant ces choix, la commission, si elle se réfère aux opinions exprimées dans ces localités, ne peut qu'avoir une vision faussée sur l'opinion des québécois et a nettement manqué à son devoir d'impartialité.

3.4 Le BAPE et sa réputation et intégrité

En créant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en décembre 1978 par l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, l'Assemblée nationale du Québec affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation.

Elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population québécoise à l'évaluation environnementale.

Plus encore, elle permettait aux Québécois de contribuer à la décision du gouvernement d'autoriser ou non la réalisation d'un projet susceptible d'avoir des répercussions majeures sur leur environnement.

Le BAPE est un organisme public qui se doit d'être neutre puisqu'il poursuit la mission d'éclairer les québécois sur la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects environnemental, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet son ministre de tutelle. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Si le BAPE est appelé à jouer un rôle d'arbitrage et de réflexion en matière de développement économique et à contribuer à améliorer la mise en œuvre de projets, et non à leur répression, nous devons nous assurer que cette institution publique soit revue et bonifiée au plan de sa mission, de son rôle, de sa structure, de son organisation, de ses habilités et de son fonctionnement. Le BAPE doit être le reflet de ce que le Québec est : une société fondée sur des principes de démocratie représentative et non menée par le dictat de groupes d'opposants systématiques, dogmatiques, voire radicaux.

IV. Conclusion

La présente commission sur la filière uranifère va bien au-delà du mandat qui lui a été confié par le Gouvernement du Québec.

Elle est malheureusement guidée par des dérives environnementalistes non fondées scientifiquement.

Le BAPE porte atteinte à sa propre réputation que les précédents présidents et commissaires ont mis plus de 36 ans à construire.

Le Québec a tout à perdre de voir ainsi s'affaiblir une institution crédible et respectée.

Déjà, le dernier rapport Fraser classait le Québec 52^e sur 121 juridictions pour la multiplication et l'imprévisibilité de sa réglementation, 53^e sur 121 pour l'incertitude de sa réglementation environnementale, 53^e pour sa stabilité politique et 75^e pour l'incertitude liée aux futures protections du territoire.

Le BAPE ne devrait se prononcer que sur les améliorations à apporter à l'encadrement de la filière uranifère et non bloquer délibérément le développement économique du Québec sans preuves scientifiques crédibles pour soutenir ses recommandations. Le BAPE devrait plutôt se référer à l'expertise des 800 employés de la CCSN pour établir les critères concernant les étapes de la filière uranifère.

Les recommandations du BAPE sur l'uranium ne peuvent se baser sur une approche régressive, soutenue par l'expression de peurs et de croyances mais, au contraire, reposer sur une approche rationnelle et une vision équilibrée au service des citoyens du Québec.

Merci de l'attention portée à nos considérations.
